

Le Sart-Tilman bouge, faisons le bouger ensemble !!!

CQST flash

– N° 29 – Mars 2021 –

AVIS IMPORTANT.

Participation à notre assemblée générale ordinaire.

Janvier est traditionnellement le mois de l'assemblée générale ordinaire de notre ASBL. A l'instar des réunions de notre Conseil d'Administration, notre assemblée générale ne pourra se tenir en présentiel dans les conditions sanitaires actuelles. **Nous nous proposons de l'organiser par vidéo-conférence.**

Si vous désirez participer à cette assemblée générale, vous devrez vous inscrire préalablement en nous communiquant votre adresse mail ainsi que l'adresse de votre domicile qui nous permettront de vous inviter à notre **assemblée générale ordinaire du jeudi 22 avril 2021**. Nous vous enverrons un e-mail contenant quelques explications ainsi qu'un lien qui vous permettra de vous connecter pour y assister.

Vos adresses mail et de domicile qui servent d'inscription pour la participation à l'assemblée générale doivent nous être transmises en remplissant le formulaire de contact de notre site <http://cqst.be> pour le **jeudi 15 avril au plus tard**.

Merci d'avance de votre compréhension.

COTISATION 2021.

Pour mener nos combats, nous avons besoin de votre soutien !

Pour deux raisons, votre cotisation nous est indispensable :

- celle-ci est notre principale source de revenus ;
- votre affiliation renforce le CQST et les points de vue qu'il défend face aux autorités publiques.

Votre cotisation augmente notre force pour améliorer VOTRE cadre de vie !

Merci d'avance de nous rejoindre et de bien vouloir verser dès aujourd'hui votre cotisation 2021 de 13 € par famille au compte BE94 2400 7707 7214 du Comité de Quartier du Sart-Tilman.

Le mot du président.

Nous sortons d'une année 2020 qui restera gravée dans les mémoires comme une année très spéciale. Nous espérons que vous et vos proches avez pu la traverser en bonne santé !

Même dans ses moments les plus sombres, l'histoire comporte cependant toujours des côtés positifs. 2020 aura montré que, même dans des conditions très difficiles, il est possible de continuer à avancer. Ainsi, le Conseil d'Administration du CQST a continué à se réunir de manière virtuelle afin de respecter les règles sanitaires. Nous sommes donc toujours bien présents pour veiller à sauvegarder les atouts de notre quartier, le Sart Tilman ! Même pendant les crises, notre quartier continue à bouger et malheureusement, dans certains cas, ses espaces verts à être menacés. Pourtant, les mois de confinement que nous traversons montrent plus que jamais le caractère indispensable des espaces naturels pour notre santé physique et mentale. Si la pandémie a quelque peu mis de côté les problématiques du réchauffement climatique et de perte de biodiversité, ces dernières continuent à progresser. A défaut d'une immunité collective, gageons que cette année 2020 aura permis l'émergence d'une conscience collective pour la préservation de la nature.

Notre combat ne s'arrête pas à la préservation de la nature. Nous sommes bien conscients que notre quartier ne peut pas rester figé et doit évoluer. Si nous devons accepter une certaine forme

d'urbanisation, celle-ci doit rester encadrée et contrôlée : limiter l'emprise au sol et les volumes ainsi que l'impact sur la mobilité. Une mobilité que nous voulons douce et sécurisée pour toutes et tous et en particulier pour les usagers faibles qui souvent adoptent les modes de déplacement les plus respectueux de notre environnement. Ce dernier doit en effet être préservé des nuisances, notamment les nuisances sonores causées par le trafic mais aussi par certaines activités économiques. Si celles-ci sont indispensables, nous demandons régulièrement pour qu'elles s'exercent dans le respect de la quiétude du voisinage.

Je remercie tous nos membres qui nous soutiennent depuis de très nombreuses années pour certains et, bien entendu, nos administratrices et administrateurs qui, parfois contre vents et marées, font preuve d'une persévérance exceptionnelle. Je tiens à rappeler que le CQST fonctionne uniquement grâce à des bénévoles.

Au nom du CQST, je vous présente mes meilleurs vœux pour 2021. Plus que jamais, la santé vient en priorité mais aussi le bonheur, en particulier celui de pouvoir profiter d'espaces naturels et sauvages préservés pour les générations à venir !

Serge Dozin,
président.

Message important.

La multiplication des sujets à traiter et le manque criant d'actifs supplémentaires au sein de votre comité de quartier nous incitent à tirer le signal d'alarme. Actuellement, nous ne sommes plus à même d'assurer le service tel que nous l'avons accompli jusqu'à présent.

Engagez-vous et n'hésitez pas à nous contacter au 04-365 82 12 ou par mail à l'adresse cqstst@gmail.com.

Un grand merci d'avance.

Agrandissement de la sous-station 70 kV de la Cense rouge.

Les travaux sont à présent terminés suivant le planning établi (fin 2020). C'est la mise en place en souterrain du câble de liaison 220 kV entre le pylône situé au bout de l'impasse Lesoinne et la sous-station actuelle qui a occasionné le plus de perturbations au trafic rue del Rodje Cense. Entre la tour Belgacom et le bâtiment In 'Hair, le câble a été placé par fonçage dans le sol sans dégâts à la voirie et sans impacter l'accès au parc scientifique.

Nous ignorons si la nouvelle installation, dont le

transformateur 220/70 kV, est déjà actuellement en service.

Rappelons que le permis délivré précise qu'une campagne de mesures acoustiques doit être réalisée par un organisme indépendant agréé dans les 6 mois qui suivent la mise en service de l'installation afin de vérifier que le niveau acoustique émis par le transformateur respecte les normes autorisées par la Région wallonne.

Claude Stolz.



Photo de gauche : raccordement du câble à haute tension (220 kV) au pylône existant.

Photo de droite : équipements d'arrivée du câble souterrain et enceinte en U du transformateur.

Nuisances sonores émises par la société Bachelet.



Schrubbers de la firme Bachelet

Un procès en cours contre la firme qui a installé le système d'extraction d'air empêche d'apporter des modifications pour l'instant. La société Bachelet nous a promis de nous tenir au courant de l'évolution de la situation.

Des riverains de la rue du Sart Tilman et de la rue de la Lisière ainsi que le CQST ont rencontré la nouvelle direction le 22 octobre 2020 pour lui faire part des nuisances sonores subies.

Bien qu'affirmant respecter les prescriptions du permis d'exploiter en ce domaine, la Direction a déclaré vouloir réduire la gêne subie.

Sur proposition des riverains, une réunion a été organisée le 19 novembre avec le CEDIA, centre de recherche acoustique de l'Université de Liège qui a proposé l'installation de baffles acoustiques à l'évacuation des cheminées des schrubbers (laveurs de fumées acides) qui réduirait le niveau sonore de 10 à 15 dBA.

Pierre Devos.

Situation dans l'éco-quartier.

Bien qu'assez peu occupé durant le confinement, l'éco-quartier se remplit progressivement d'habitant.e.s. La totalité des maisons et appartements ont trouvé acquéreur et il reste à ce jour une surface commerciale non vendue située rue du Sart-Lohê. Au regret des habitants du quartier qui espéraient voir s'installer une supérette locale de produits frais, la surface commerciale de la rue Claude Strebelle est occupée par une compagnie d'assurance depuis décembre 2020.

La routine s'installe peu à peu dans le quartier et le CQST reste régulièrement interpellé par les habitant.e.s concernant le problème du stationnement. Comme indiqué par le panneau ci-dessous, l'ensemble de l'éco-quartier est une **zone résidentielle**. Il est **interdit de stationner le long des rues et devant les habitations**, excepté aux endroits

- délimités par un marquage au sol ou un revêtement d'une couleur différente
- où la lettre P est indiquée
- où un signal autorise spécifiquement le stationnement.

La **vitesse est limitée à 20 km/h** dans tout l'éco-quartier (nous avons demandé l'ajout sans succès d'un signal 20 km/h à la police).

Ces règles de stationnement et de circulation ont pour buts de favoriser les espaces de rencontre, de permettre aux piétons d'être prioritaires sur la circulation automobile et d'y autoriser les jeux.

Le panneau routier ci-dessous impose l'ensemble de ces obligations. Nous avons joint pour info le panneau suisse équivalent et une photo prise au

Sart-Tilman (à vous de deviner où).

Le 18 février 2020, des administrateurs.trices du CQST ont pris part à une réunion au commissariat d'Angleur. Il en ressort que la police n'est pas favorable à l'installation d'obstacles mécaniques (poteaux, bacs à fleurs) et de panneaux supplémentaires en vue d'empêcher le stationnement illicite. La police a annoncé une campagne de prévention à venir et rappelle que nul n'est censé ignorer la loi.

En novembre 2020, le CQST a relayé les demandes suivantes des habitant.e.s dans une lettre adressée à Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Liège. En janvier 2021, le CQST s'est réuni avec Madame la Première Échevine C. Defraigne afin d'apporter des solutions à ces demandes.

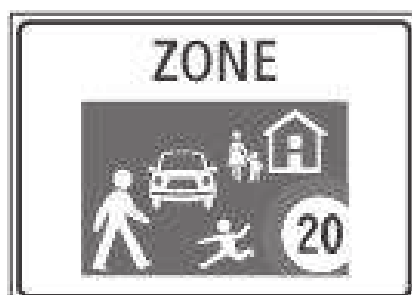
- suppression du stationnement illicite dans le quartier,
- sécurisation des noues et du bassin d'orage,
- entretien du site (plantations dans les parterres, remplacement des arbres morts et entretien des abords),
- respect des règles d'urbanisme lors de la construction d'abris de jardin, en vue de conserver l'esthétique du quartier,
- réduction des nuisances sonores.

Le CQST espère contribuer à la mise en place de ces améliorations en 2021, aux côtés des habitant.e.s de l'éco-quartier.

Angélique Remacle.



Signal belge



Signal suisse



Ailleurs au Sart-Tilman

Desserte future du Sart-Tilman après la mise en service du tram.

Plusieurs habitants se sont inquiétés de la future desserte par bus du Sart-Tilman après la mise en service du tram entre Sclessin et Coronmeuse et Bressoux à partir d'octobre 2022.

Lors d'une conférence de presse tenue le 16 septembre 2020, le ministre Henry a présenté le projet de redéploiement du réseau bus de Liège lorsque le tram sera opérationnel. **Pour desservir le Sart-Tilman, il est prévu 2 lignes à haut niveau de service** : le **48** actuel dont le terminus sera limité à la gare des Guillemins et une nouvelle ligne (**148**) qui rejoindra la place St Lambert par la rue Grétry et le pont de Féтинne. Ces lignes à haut niveau de service sont caractérisées par une fréquence élevée (10 minutes, 5 minutes aux heures de pointe), des bus articulés de grande capacité et un parcours en site propre sur la plus grande partie de l'itinéraire. Le **58** continuera à desservir l'Université mais sera limité d'une part à Sclessin, station de correspondance avec le tram et d'autre part, au CHU ; il ne desservira plus Bonnelles comme actuellement. Il s'agit d'une ligne structurante avec une cadence de 15 minutes (10 minutes en heure de pointe).

L'arrêt Amphithéâtres deviendra un point terminus pour plusieurs lignes remaniées ou nouvelles :

le **128** circulera en boucle entre les Amphis et le Liège Science Park, le **41** entre Amphis- Jemeppe-Mons-lez-Liège, le **28** entre Amphis-Beaufays-Fléron, ligne existante depuis environ 5 ans, le **133** entre Amphis et Chênée. Cette dernière liaison a existé sous le n° 16, il y a environ 20 ans puis a été abandonnée. Ces lignes urbaines ou de rocade auront une cadence de 30 ou 60 minutes (15 ou 30 minutes en heure de pointe). Il est également important de noter que toutes les lignes sont prévues avec des horaires cadencés : les cadences choisies en fonction du trafic de chaque ligne sont des sous-multiples de l'heure. Ainsi la cadence du tram et des lignes à haut niveau de service sera de 5 ou 10 minutes. Les lignes structurantes de 10, 15 ou 20 minutes et les lignes urbaines de 15, 30 ou 60 minutes. Tôt le matin ou tard le soir, les cadences pourront être différentes. L'avantage de l'horaire ainsi cadencé facilitera la mémorisation par les utilisateurs des heures de passage à leur arrêt habituel. En outre, les correspondances devraient également toujours se faire dans les mêmes conditions.

Claude Stolz.

Plaine de jeux rénovée rue du Bois St Jean à Seraing.



Un bateau s'est échoué dans la plaine de jeux rappelant la transgression marine à l'ère oligocène à l'origine de la couche de sable au Sart Tilman.

le module comprend une échelle de cordes, deux toboggans, des dispositifs d'escalade pour des enfants de 3 à 10 ans. L'installation a nécessité des travaux de terrassements pour mettre le sol à niveau ainsi que la pose d'un fin gravier.

Les éléments de la plaine de jeux située rue Bois de Sclessin dans le Parc Astrid et réalisée en 2001 grâce à l'initiative du comité de quartier soutenue par la Ville de Seraing avaient progressivement disparu.

Dans le cadre du projet de «Master Park », la Ville de Seraing a pour objectif d'offrir des espaces verts de qualité et de détente à moins de 10 minutes de marche pour chaque Sérésien.

La plaine de jeux du Sart Tilman n'avait pas initialement été retenue dans le cadre de ce projet.

Sur l'insistance du comité de quartier, la plaine de jeux a été rééquipée d'un module de jeux fin juin 2020. Sous la forme d'un bateau,

Pierre Devos.

Projet de panneaux photovoltaïques à l'extension Seraing du parc scientifique.

Une enquête publique s'est déroulée du 29/09/2020 au 05/10/2020 pour l'obtention d'un permis unique pour installer deux champs de panneaux photovoltaïques et trois transformateurs sur une superficie de 6,63 ha dans la zone « espace vert » au nord du parc scientifique extension Seraing, rue du Bois Saint-Jean, au bénéfice de la s.a. RESA INNOVATION & TECHNOLOGIES. La production annuelle d'énergie serait de 9,7 GWh, soit la consommation d'électricité d'environ 3100 ménages.



Vue aérienne du site : en haut, la rue du Bois St Jean, en bas, sur la droite, le bassin d'orage nord.



Mouflons

Lors de la séance du 13/11/2020, le collège communal de la Ville de Seraing a remis un avis négatif au Fonctionnaire technique du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et au Fonctionnaire délégué du SPW Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie.

Les raisons sont les suivantes :

- les prescriptions du plan de secteur en termes de « recherche et développement » ne sont pas rencontrées ;
- les champs de panneaux photovoltaïques doivent être installés sur des toitures plates de bâtiments industriels existants ;
- préservation des liaisons écologiques sur le territoire wallon ;
- gestion non parcimonieuse du sol.

Le SPW (Service Public de Wallonie) a refusé l'octroi du permis sur base notamment de l'avis de la Division Nature et Forêts qui indiquait qu'il s'agissait d'un biotope favorable pour quatre espèces d'oiseaux inféodés au milieu herbeux (tarier des prés, alouette lulu, pipit farlouse et pipit des arbres), une espèce d'amphibien (alyte accoucheur) et une espèce de reptile (couleuvre à collier).

La harde d'une quarantaine de mouflons pourra ainsi continuer à occuper le site.

Pierre Devos.

Sécurité des riverains de la route du Condroz.

A la demande de nos membres, nous avons tenté d'intervenir pour suggérer et obtenir des mesures diminuant la dangerosité de la route du Condroz.

Actuellement la vitesse est limitée à 70 km/h. Monsieur le Bourgmestre W. Demeyer a fait réaliser une étude à la demande de Monsieur l'Échevin G. Forêt saisi par un de nos membres : cette étude établit que 52% des véhicules empruntant la descente et 72 % dans le sens montant sont en excès de vitesse.

Les passages pour piétons sont utilisés par les enfants obligés de traverser pour prendre le bus ou accéder au tennis ou encore chez des amis. En hiver, l'obscurité est totale avant 7h30 et dès 17h, et les conducteurs en excès de vitesse risquent de les voir trop tard.

Le CQST demande que la limitation de vitesse soit descendue à 50 km/h, puisque la route du Condroz traverse une zone résidentielle, et il demande que des moyens mécaniques soient mis en place comme des bumps pour protéger les passages pour piétons. Une meilleure signalisation de ces passages contribuerait également à diminuer le risque.

Monsieur le Bourgmestre W. Demeyer et la Police Communale soutiennent nos demandes mais leur mise en place ne sont pas de leur compétence mais de celle de l'ex MET devenu la Direction des Routes de Wallonie du SPW Mobilité.

Nous avons écrit à M. le directeur de Liège le 11 février 2020. Nous demandons un entretien pour réitérer nos craintes et discuter des mesures

proposées. Par courrier du 2 mars 2020, le SPW Mobilité a accusé réception de notre lettre et il nous a désigné un interlocuteur. Quatre courriels et cinq appels téléphoniques ne nous ont pas permis d'entrer en contact.

Le 29 juillet, soit cinq mois après l'envoi de notre première lettre et nos nombreux rappels, un nouvel interlocuteur a opposé une fin de non-recevoir à nos demandes pour diverses raisons dont le fait que l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) a actuellement un projet d'extension de la bande réservée aux bus et taxis. Cette lettre indique par ailleurs que la situation générale pourra être discutée lors de la prochaine Commission provinciale de la sécurité routière réunissant le SPW, l'OTW et le TEC mais pas notre Comité de Quartier.

En nous renseignant sur Internet, nous avons lu que cette Commission pouvait inviter d'autres interlocuteurs intéressés tels que les comités de quartier. Nous tentons donc de nous y faire inviter.

Madame la Première Échevine C. Defraigne est désormais la coordinatrice à la Ville de Liège des différents problèmes qui peuvent se poser dans notre quartier. Lors d'une vidéo conférence récente, elle a été sensibilisée par la situation et la survenance récente d'accidents graves. Le CQST tient à la remercier pour son aide et espère vous communiquer bientôt des nouvelles positives.

Alexandre Martens.

Convivialité ente voisins.

C'est un lieu commun d'écrire que l'année 2020 a été difficile avec son cortège de craintes physiques, économiques et morales.

Les confinement et semi confinement nous ont amenés à être plus présents dans nos maisons et jardins.

Dans ce contexte spécifique et tendu, bien vivre ensemble en se respectant est primordial : si nous voulons traverser cette crise, nous devons conserver confiance et moral, que de petits soucis journaliers évitables ne renforcent pas. Au contraire, le manque de respect de certains, des nuisances sonores,

des stationnements sauvages, des crottes de chiens non ramassées sont moins tolérés qu'en temps normal et peuvent générer des conflits de voisinage. Le CQST se doit de demander à toutes et à tous le respect de ses voisins en attendant la réciproque de leur part.

Le CQST prône également de petits gestes de solidarité qui ne coûtent rien aux auteurs mais qui peuvent éclairer la journée d'autres personnes.

Alexandre Martens.

Construction d'un immeuble de 24 appartements, rue du Sart-Tilman, 360A à 364.

Comme annoncé l'an dernier, une demande de permis d'urbanisme a été déposée par la société MELOTTE GROUP pour démolir les immeubles 360A à 364, rue du Sart-Tilman et construire un immeuble de gabarit R+3 comportant notamment 24 appartements dont 75 % sont à une chambre et le reste à 2 chambres. Compte-tenu de l'exiguïté du terrain, 20 emplacements de parking seront réalisés sur 2 niveaux de sous-sol et accessibles par un élévateur à véhicules tandis que 4 autres emplacements seront en surface. Ce projet remplace le projet précédent de construire 39 kots d'étudiants au même endroit. Le projet de kots avait reçu un avis défavorable de la Ville et du fonctionnaire délégué pour «le caractère excessif du projet ainsi que le manque de pertinence du programme».

La justification de ce type d'appartements est de «répondre aux besoins de jeunes adultes en transition entre étude et vie active». Le permis a été octroyé le 20 décembre 2019.

Notons qu'un local associatif est prévu dans le permis.

Durant l'enquête publique, 14 courriers de réclamations ont été adressés au service de l'urbanisme mais aucune réclamation n'a été prise en compte. Dans ces conditions, le 9 mars 2020, en association avec des riverains directs, le CQST a introduit un recours en annulation auprès du conseil d'État.



Immeuble 360A-364 en cours de démolition.

Lors de l'entame de la démolition des immeubles existants, nous avons introduit une action en extrême urgence mais celle-ci ne nous a pas été accordée. Le jugement sur notre recours en annulation est attendu cette année.

Construction d'un immeuble à 7 appartements rue du Beau Hêtre, 2, en remplacement d'une villa.

L'enquête publique concernant ce projet s'est déroulée du 30 août au 16 septembre 2019. Les réclamations ont porté notamment sur le précédent urbanistique que constitue la construction d'un immeuble à 9 appartements dans la zone de villas situées le long de la route du Condroz. En effet, le terrain sur lequel se trouve la villa est situé au coin de la route du Condroz et de la rue du Beau Hêtre. Peu de temps auparavant, un avis préalable de la Ville avait refusé la construction d'un immeuble à 4 appartements sur un terrain voisin rue du Beau Hêtre sur lequel sera finalement construit une villa unifamiliale.

Malgré les 41 réclamations (et non 1 comme indiqué dans le permis), la Ville de Liège octroie un permis d'urbanisme pour la construction d'un immeuble à 7 appartements.

Dans ces conditions, le CQST a introduit un recours en annulation auprès du conseil d'État contre le permis délivré par la Ville. Ce recours est motivé par le maintien des villas le long de la route du Condroz conformément aux prescriptions urbanistiques de Bernheim et plus récemment, en 2004, aux prescriptions de la Ville pour 2 terrains situés route du Condroz, côté pair, face à la rue du Beau Hêtre.

L'avis du conseil d'État devrait également être rendu prochainement.

Claude Stolz.